



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021, à 19 h 41, par voie de visioconférence et par téléphone, en huis clos selon l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020. Aussi, l'intégralité de la réunion sera enregistrée et diffusée sur notre le site WEB de la Municipalité : www.saintfelixdekingsey.ca

Les questions des citoyens et citoyennes peuvent nous être acheminées par courrier électronique à l'adresse suivante : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca ou par téléphone au 819 848-2321 poste 111.

Sont présents à cette visioconférence et téléphonique :

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance en téléphonie et en visioconférence.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher - siège n° 1	présence en visioconférence
M. Douglas Beard - siège n° 2	présence en visioconférence
M. Simon Lauzière - siège n° 3	présence en visioconférence
Mme Suzanne Dandurand - siège n° 5	présence en visioconférence
M. Jean-François De Plaen - siège n° 6	présence en visioconférence et téléphonique

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Est absent :

M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 41.

119-05-2021 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
 - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS D'AVRIL 2021
 - 5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 622 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 99 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 99 500 \$ POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN TRONÇON DU RÉSEAU D'ÉGOUT
 - 5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 624 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 147 043 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ACCORDÉE DANS LE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- CADRE DU PROGRAMME FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS DU NOUVEAU
FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC
- 5.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 623
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 376 250 \$ ET UN EMPRUNT DE 376 250 \$ POUR
EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE
- 5.5 ADMQ – FORMATIONS – PL67 ET ÉLECTIONS MUNICIPALES
- 5.6 ASSURANCE COLLECTIVE – ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT 2021-2022
- 5.7 SERVICE TECHNIQUE EN INFORMATIQUE
- 5.8 PRIME DE REMPLACEMENT - M. MICHEL MOORE, AIDE-VOIRIE
- 5.9 DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ACHAT – MANON ROY
- 5.10 SERVICE INFOTECH
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1 RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES
- 6.2 SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL AN 8 – ADOPTION
- 6.3 DÉMISSION - MATRICULE 743
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE**
- 7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (POINT REPORTÉ)
- 7.2 APPROBATION DES DEVIS DE DÉNEIGEMENT CAMPAGNE,
VILLAGE ET STATIONNEMENTS
- 7.3 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT - CAMPAGNE,
VILLAGE ET STATIONNEMENT CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ
- 7.4 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES
DOMAINES: FORCIER, DESCOTEAUX, GIRARDIN, FRANCOEUR ET GUAYBOIS
- 7.5 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA FONDATION DU 6E RANG
SUR UNE LONGUEUR DE 300 MÈTRES
- 7.6 OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BANDE
PIÉTONNE SUR LE 6E RANG / PARTIE FONDATION
- 7.7 DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- 7.8 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR/CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS
- 7.9 TRAVAUX MUNICIPAUX - RÉFECTION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR
DE LA RUE DE L'ÉGLISE
- 7.10 RUE HAMEL - TRAVAUX À EFFECTUER
- 7.11 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT COMME AIDE À LA VOIRIE
- 7.12 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ(E) AUX TESTS D'EAU (JEUX D'EAU) ET DIFFÉRENTS
TRAVAUX DE VOIRIE
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT
- 9.2 IMPLANTATION - MAISON SUR LA RUE LABEL
- 9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 739 707
- 9.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 740 721
- 9.5 DEMANDE D'ACHAT - ANCIEN CHEMIN LOCALISÉ SUR LE LOT 6 227 545 SUR LE
CHEMIN DE LA RIVIÈRE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-
KINGSEY
- 9.6 DEMANDE D'ACHAT - ANCIEN CHEMIN LOCALISÉ AU 340, CHEMIN DE LA RIVIÈRE
APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY
- 9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 547-11
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 DÉPÔT D'UNE PUBLICATION / BOURSE DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE
- 10.2 EMBAUCHE- COORDONNATRICE, MONITRICES ET AIDE- MONITEURS/TRICES AU
CAMP DE JOUR 2021
- 10.3 DEMANDE DE PARC - DOMAINE FORCIER
- 11. SUJETS DIVERS / VARIA**
- 11.1 PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE LE 7 JUIN 2021 À 19 H 30
- 12. RAPPORT DES ÉLUS**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que soit ajouté les points suivants :

- 5.11 OFFRE DE SERVICE BRIO RH – SUPPORT AU RECRUTEMENT
- 10.4 DEMANDE CLUB VTT KASQUAD – UTILISATION DU CEC
- 10.5 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE

Que soit retiré le point suivant :

- 6.3 DÉMISSION - MATRICULE 743

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

120-05-2021 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 avril 2021, tel que rédigé.

Adoptée

121-05-2021 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 26 avril 2021, tel que rédigé.

Adoptée

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La mairesse, madame Thérèse Francoeur, nous annonce de la correspondance reçue, informant la Municipalité de la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, le 17 mai 2021.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

122-05-2021 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AVRIL 2021

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

<u>Revenus</u>	<u>284 406,58 \$</u>
Taxes 2019	517,94 \$
Taxes 2020	19 680,60 \$
Taxes 2021	71 221,46 \$
Subvention bibliothèque	22 758,00 \$
Subvention Covid-19	24 791,00 \$
Aide financière - Tempête automnale 2019	2 324,64 \$
Remboursement paiement en trop FSS	628,55 \$
Remboursement TVQ	43 509,45 \$
Ristourne assurances municipales	1 138,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Entraide incendies	32 415,18 \$
Imposition des droits des carrières/sablières	63 231,58 \$
Permis et dérogations	740,00 \$
Revenus divers	365,37 \$
Revenus d'intérêts	1 084,81 \$

Dépenses	303 813,76 \$
-----------------	----------------------

Rémunération régulière	17 371,70 \$
Rémunération incendie	9 152,94 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	205 699,25 \$
Factures à payer	71 589,87 \$

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2021, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée

5.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 622 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 99 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 99 500 \$ POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN TRONÇON DU RÉSEAU D'ÉGOUT

MADAME SUZANNE DANDURAND, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 622 décrétant un emprunt pour procéder aux travaux de réhabilitation d'un tronçon du réseau d'égout.
- Dépose le projet du règlement numéro 622 intitulé Règlement décrétant une dépense de 99 500 \$ et un emprunt de 99 500 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation d'un tronçon du réseau d'égout.

En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le Conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du Code municipal, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe mentionne que le règlement a pour objet de décréter un emprunt de 99 500 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation d'un tronçon du réseau d'égout.

5.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO 624 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 147 043 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

DES PETITES COLLECTIVITÉS DU NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC

MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 624 décrétant un emprunt pour financer la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accordée dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;
- Dépose le projet du règlement numéro 624 décrétant une dépense de 147 043 \$ afin de financer la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accordée dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du Code municipal, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe mentionne que le règlement a pour objet de décréter un emprunt de 147 043 \$ pour financer la subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accordée dans le cadre du programme Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

5.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 623 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 376 250 \$ ET UN EMPRUNT DE 376 250 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 623 décrétant un emprunt pour effectuer divers travaux de voirie;
- Dépose le projet du règlement numéro 623 intitulé Règlement décrétant une dépense de 376 250 \$ et un emprunt de 376 250 \$ pour effectuer divers travaux de voirie.

En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du Code municipal, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe mentionne que le règlement a pour objet de décréter un emprunt de 376 250\$ pour effectuer des travaux de voirie.

123-05-2021 5.5 ADMQ – FORMATIONS – PL67 ET ÉLECTIONS MUNICIPALES

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les inscriptions de Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, aux formations suivantes qui ont été données ou qui seront données par l'ADMQ:

- Le projet de Loi 67, au coût de 75,00\$ plus taxes. Le webinaire aura lieu le 29 avril 2021 de 9h00 à 12h00;
- Les élections municipales 2021 – Astuces pour des élections sans pépins au coût de 225\$ plus taxes. Le webinaire aura lieu le 20 avril 2021 de 9h à 12h;
- Les responsabilités et les obligations du trésorier dans le cadre d'une élection - formation donnée gratuitement. Le webinaire aura lieu le 31 août 2021 à 10h00.

De plus, qu'un abonnement annuel à l'ADMQ comme membre pour les formations soit payé au coût de 130\$ plus taxes pour Mme Manon Roy comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée

124-05-2021 5.6 ASSURANCE COLLECTIVE – ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT 2021-2022

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le renouvellement de l'assurance collective en date du 1er mai 2021 avec la compagnie Financière Sun Life.

Adoptée

125-05-2021 5.7 SERVICE TECHNIQUE EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir recevoir les services techniques en informatique pour l'entretien et la gestion des réseaux informatiques;

CONSIDÉRANT le besoin d'aide au niveau administratif pour des tâches de comptabilité;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que les services de Tech-Nic Réseau Conseil Inc. soient retenus pour :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Une banque de temps, transférable d'une année à l'autre soit achetée au coût de 4 050 \$ pour 50 heures de travail équivalent à un taux horaire de 81 \$ au lieu de 90 \$ pour l'année 2021 plus les taxes applicables, soit retenues;
- Une copie de sauvegarde Office 365 (Total protection - Mailbox + ODFB + Teams + SharePoint) au coût de 5,95 \$/mois et par utilisateur, plus taxes.

Adoptée

126-05-2021 5.8 PRIME DE REMPLACEMENT - M. MICHEL MOORE, AIDE-VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE selon les politiques internes de la Municipalité, une prime de remplacement de 10% peut être autorisée lorsqu'un employé assume des tâches supplémentaires en l'absence d'un autre employé;

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Qu'une prime de remplacement de 10% soit accordée à compter du 26 avril 2021 à M. Michel Moore, aide-voirie.

Adoptée

127-05-2021 5.9 DÉLÉGATION DE POUVOIR D'ACHAT – MANON ROY

CONSIDÉRANT l'absence de la direction générale, il est souhaitable que Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, puisse avoir une délégation de pouvoir d'achat de 3500 \$ pour les dépenses courantes.

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, puisse avoir une délégation de pouvoir d'achat de 3500 \$ pour les dépenses courantes.

Adoptée

128-05-2021 5.10 SERVICE INFOTECH

CONSIDÉRANT le besoin actuel d'aide au niveau administratif pour des tâches de comptabilité;

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Et résolu à la majorité des conseillers présents :

- **QU'**une banque d'heures de 52 heures soit achetée au coût de 3 920 \$ plus les taxes applicables;
- **QUE** le renouvellement d'une banque d'heures de 14 heures ou 26 heures soit renouvelable, au besoin.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

129-05-2021 5.11 OFFRE DE SERVICE BRIO RH – SUPPORT AU RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Bruno Gamache au poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir une personne à la direction des travaux publics, dans un bref délai, pour assumer les fonctions s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de support au recrutement d'un directeur des travaux publics et chef d'équipe, par l'entreprise Brio RH;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyée par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche la firme Brio RH qui offre des services spécialisés en gestion des ressources humaines;

QUE le premier mandat soit celui du «Processus en support au recrutement à l'heure» avec les démarches habituelles concernant convocation, entrevue, questions, panier de gestion et rapports.

QUE le deuxième mandat, si nécessaire, soit celui de la «Démarche clé en main».

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'avril 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

130-05-2021 6.2 SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL AN 8 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, «toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de Sécurité incendie de la MRC Drummond ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et mairesses, et que d'autre part, le Conseil des maires et mairesses l'a adopté à la séance du 10 mars 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
et résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder à l'adoption du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020;
- De transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020 de la MRC de Drummond ainsi que de la présente résolution.

Adoptée

6.3 DÉMISSION - MATRICULE 743

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

131-05-2021 7.2. APPROBATION DES DEVIS DE DÉNEIGEMENT CAMPAGNE, VILLAGE ET STATIONNEMENTS

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les devis qui ont été préparés par M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, et qui serviront pour les appels d'offres

- sur SEAO pour les chemins municipaux de la campagne;
- par invitation ou SEAO pour les rues du village;
- sur invitation les stationnements du centre Eugène-Caillé, de la rue Lebel et de la station d'épuration.

Adoptée

132-05-2021 7.3 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT - CAMPAGNE, VILLAGE ET STATIONNEMENTS

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offres pour le déneigement pour les hivers 2021-2022 / 2022- 2023 / 2023-2024 :

- pour la campagne sur SEAO
- pour le village par invitation
- Note : si soumission au-dessus de 100 000 \$ sur SEAO
- pour les stationnements par invitation

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

133-05-2021 7.4 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES DOMAINES : FORCIER, DESCÔTEAUX, GIRARDIN, FRANCOEUR ET GUAYBOIS

CONSIDÉRANT l'ouverture publique;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Excavation Jocelyn Vincent Inc. pour le déneigement des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2021-2022 pour les domaines Forcier, Descoteaux, Girardin, Francoeur et Guaybois. Le taux horaire sera de 150\$/h/camion plus taxes à raison de 2 camions travaillant simultanément et à 100 heures de garantie par camion. La réserve d'abrasif devrait être suffisante pour la saison 2021-2022.

Adoptée

134-05-2021 7.5. OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA FONDATION DU 6E RANG SUR UNE LONGUEUR DE 300 MÈTRES

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

- Excavation JNF 69 451,40 \$ + taxes;
- Mini excavation M.B 71 661,46 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics;

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réfection de la fondation du 6^e Rang sur une longueur de 300 mètres à Excavation JNF pour la somme de 69 451,40 \$ plus taxes.

Adoptée

135-05-2021 7.6 OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BANDE PIÉTONNE SUR LE 6E RANG PARTIE FONDATION

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

- Excavation JNF 9 528,75 \$ + taxes;
- Mini excavation M.B. 5 463,90 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics;

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'aménagement de la bande piétonne sur le 6^e Rang - partie fondation à Mini Excavation M.B. pour la somme de 5 463,90 \$ plus taxes.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

136-05-2021 7.7 DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

En date du 6 avril 2021, M. Bruno Gamache, directeur et chef d'équipe aux travaux publics a remis sa démission;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Bruno Gamache, directeur et chef d'équipe aux travaux publics. Le Conseil municipal désire le remercier sincèrement pour les années passées au sein de notre Municipalité et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

Adoptée

137-05-2021 7.8 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR/CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de M. Bruno Gamache comme directeur et chef d'équipe aux travaux publics;

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher le poste de directeur/chef d'équipe aux travaux publics.

Adoptée

138-05-2021 7.9 TRAVAUX MUNICIPAUX RÉFECTION D'UNE PARTIE DU TROTTOIR SITUÉE EN FACE DU 1319, RUE DE L'ÉGLISE

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande de prix soit faite afin d'effectuer la réfection d'une partie du trottoir située en face du 1319, rue de l'Église.

Adoptée

139-05-2021 7.10 RUE HAMEL - TRAVAUX À EFFECTUER

CONSIDÉRANT l'état endommagé de la chaussée sur la rue Hamel au Domaine Forcier, entre le chemin des Domaines et la 3^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du domaine souhaite retirer l'asphalte existant sur un tronçon d'une longueur de 162 mètres par une largeur moyenne de 5,8 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un ajout de gravier 0 ³/₄ sur une longueur de 162 mètres et sur une largeur moyenne de 5,8 mètres;

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux suivants soient effectués sur la rue Hamel :

- Aux frais de la Municipalité, par les travaux publics (selon les règlements 485 et 512) :
 - enlever la partie d'asphalte endommagée (longueur à être déterminée avec M. Oscar Forcier;
 - effectuer du rechargement en gravier.
- L'asphaltage sera aux frais de M. Oscar Forcier et effectué par une compagnie de son choix.
- Avant que tous les travaux débutent, une autorisation écrite devra être obtenue de M. Oscar Forcier pour le retrait de l'asphalte endommagé.

Adoptée

140-05-2021 7.11 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT COMME AIDE À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'une personne peut être embauchée à titre d'étudiant comme aide-voirie pour la saison estivale 2021;

En conséquence,
Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal embauche M. Frédéric Plourde comme étudiant aide-voirie pour la saison estivale, à raison de 4 jours/semaine, au salaire de 13,50 \$/heure.

Adoptée

141-05-2021 7.12 EMBAUCHE DE PERSONNEL – JEUX D'EAU ET TRAVAUX VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être embauchée à titre de préposé aux tests d'eau afin de procéder auxdits tests sur le module de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une aide sera nécessaire pour différents travaux de voirie, tel que la coupe du gazon, etc., selon les besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Céline Bellemare a exercé ces fonctions en 2020 et propose ses services en 2021;

En conséquence,
Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal embauche madame Céline Bellemare pour effectuer les tests d'eau sur le module de jeux d'eau au taux de 14 \$/heure et effectuer certains travaux de voirie au taux de 16 \$/heure, selon les besoins de la municipalité, durant la saison estivale 2021;

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	16,43	11,03	-5,40	↓
FÉVRIER	9,98	11,04	1,06	↑
MARS	11,49	11,05	-0.44	↓
AVRIL	10,98			
MAI	11,19			
JUIN	10,88			
JUILLET	17,09			
AOÛT	11,30			
SEPTEMBRE	10,75			
OCTOBRE	11,73			
NOVEMBRE	11,18			
DÉCEMBRE	16,48			
TOTAL	149.48			
SITE D'ENFOUISSEMENT 2021				
MOIS	2020	2021		↑ ↓
JANVIER	37,78	36,71	-1,07	↓
FÉVRIER	31,97	37,49	5,52	↑
MARS	33,79	51.61	17.82	↑
AVRIL	46,65			
MAI	78,18			
JUIN	43,13			
JUILLET	43,08			
AOÛT	44,79			
SEPTEMBRE	62,24			
OCTOBRE	68,37			
NOVEMBRE	40,40			
DÉCEMBRE	35,90			
TOTAL	566,28			

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

La directrice générale / secrétaire trésorière adjointe dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois d'avril 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

142-05-2021 9.2. IMPLANTATION - MAISON SUR LA RUE LABEL

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen de raccorder sa future maison au réseau d'égouts sur la rue Label;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QU'une demande avait été formulée en 2014 et que la construction n'a pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de raccordement ont augmenté depuis ce temps;

Il est proposé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'un montant de 1200 \$ soit demandé au citoyen pour le raccordement au réseau d'égouts de la de la rue Lebel à sa nouvelle résidence.

QUE les travaux de raccordement au réseau d'égout ne soient effectués que lorsque le demandeur débutera les travaux relatifs aux fondations de sa maison et que ces travaux de fondation seront terminés.

Adoptée

143-05-2021 9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 739 707

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 547, article 4 régissant les normes d'implantations de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme un kiosque de légumes sur pieux vissés et à le transformer en bâtiment accessoire permanent qui empiète complètement dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation, AV-2, n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins et d'autres producteurs qui ont dû se conformer à la règle de kiosque temporaire celle-ci obligeant son déménagement à la fin de chaque saison;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme n'est pas favorable à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey refuse la demande de dérogation mineure, pour la propriété située sur le lot 5 739 707 permettant l'installation d'un kiosque de légumes en cour avant.

QUE la Municipalité de Saint-Félix de Kingsey, sous recommandation du CCU propose au Conseil municipal de faire déplacer immédiatement le bâtiment à plus de 3 mètres de la ligne de propriété et de considérer la rue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

privée comme la cour avant et le chemin des Bouleaux comme la cour latérale.

Adoptée

144-05-2021 9.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — LOT : 5 740 721

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 547, article 4 régissant les normes d'implantations de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme un bâtiment principal qui empiète dans la marge arrière de 1,03 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation, ID-5, n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique puisqu'il n'y a pas de zone inondable d'identifiée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU établissent qu'il n'est pas pertinent d'exiger des mesures d'atténuation pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence,
Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande de dérogation mineure, pour la propriété située sur le lot 5 740 721 considérant ainsi l'implantation de l'entrée de cave existante à 5,97 mètres plutôt que 7 mètres comme conforme.

Adoptée

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire du point suivant à 20 h 37.

145-05-2021 9.5 DEMANDE D'ACHAT - ANCIEN CHEMIN LOCALISÉ SUR LE LOT 6 227 545 SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées pour l'acquisition d'un ancien chemin désaffecté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin n'est plus utilisé par la Municipalité et par ses contribuables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut céder des chemins du domaine public sans d'abord prendre une résolution à l'effet de retirer leur caractère public;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Mme Thérèse Francoeur pour l'achat d'une partie de l'ancien chemin, soit celle afférente et située à l'arrière de son terrain; terrain portant le numéro de lot 5 740 632;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir un titre clair et non équivoque, le demandeur devra entreprendre, à ses frais, les démarches juridiques nécessaires, afin de devenir propriétaire de la partie du chemin qui est afférente à son lot 5 740 632 et situé à l'arrière dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin, portant le numéro de lot 6 227 545, est situé à l'arrière d'une propriété et traverse deux autres propriétés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et que l'évaluation foncière 2021 est de 600 \$;

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey retire le caractère public de l'ancien chemin suivant : le lot 6 227 545;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey cède à :
Mme Thérèse Francoeur, pour la somme de 200 \$, une partie de l'ancien chemin localisé sur le lot 6 227 545, comme défini sur le plan présenté et selon l'arpentage qui sera éventuellement effectué, aux frais de l'acheteur;

QUE ladite vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais et documents se rattachant à la vente, notaire ou autres, soient au frais de l'acheteur.

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse ou le maire suppléant, ainsi que Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette vente.

Adoptée

146-05-2021 9.6

DEMANDE D'ACHAT - ANCIEN CHEMIN LOCALISÉ AU 340, CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées pour l'acquisition d'un ancien chemin désaffecté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE ledit chemin n'est plus utilisé par la Municipalité et par ses contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut céder des chemins du domaine public sans d'abord prendre une résolution à l'effet de retirer leur caractère public;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par M. Olivier Desjardins pour l'achat d'une partie de l'ancien chemin, soit celle qui morcelle son



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

terrain, située entre les lots 5 740 633 et 5 740 636; terrain portant le matricule 0272-32-2567;

CONSIDÉRANT QU'afin d'obtenir un titre clair et non équivoque, le demandeur devra entreprendre, à ses frais, les démarches juridiques nécessaires, afin de devenir propriétaire de la partie du chemin du lot 6 227 545 qui morcelle son terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin, portant le numéro de lot 6 227 545, est divisé en trois, une propriété adjacente à une autre propriété et traverse une autre propriété sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et que l'évaluation foncière 2021 est de 600 \$;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey retire le caractère public de l'ancien chemin situé sur le lot 6 227 545, soit la partie achetée par M. Desjardins;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey vende à :
M. Olivier Desjardins, pour la somme de 200 \$, s'il accepte, soit le prix de l'évaluation divisé par trois, une partie de l'ancien chemin localisé sur le 340 Chemin de la Rivière, comme défini sur le plan présenté;

QUE ladite vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais et documents se rattachant à la vente, notaire ou autres, soient au frais de l'acheteur.

QUE Mme Thérèse Francoeur, mairesse, ou le maire suppléant, ainsi que Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette vente.

Adoptée

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur, réintègre son poste à 20 h 47.

147-05-2021 9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 547.11 : AJOUT DE L'USAGE – SERVICE VENTE ET ENTRETIEN MINEUR DE MACHINERIE LOURDE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT POUR LA ZONE AV-2

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier la réglementation en vigueur pour permettre un service de vente et d'entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment pour la zone AV-2;

ATTENDU QU'une demande de changement de règlement est présenté au conseil le 10 août 2020;

ATTENDU QUE le propriétaire de la propriété a mandaté Me Paul Biron pour le représenter dans cette demande;

ATTENDU QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ont été sollicités afin d'analyser la demande de modification de changement de règlement en date du 19 août 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est penché sur le dossier et rend sa suggestion favorable au demandeur sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE certaines corrections ont été apportées au modèle d'amendement proposé pour s'ajuster au règlement de zonage 547 actuel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Machineries Marcel Houle Inc., a déposé un plan d'aménagement paysager à la satisfaction de la Municipalité pour les deux zones d'entreposage arrière qui seront visibles à partir de la route en date du 1er décembre 2020;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance du 11 janvier 2021 à l'effet du présent règlement;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance du 1^{er} février 2021 à l'effet du présent règlement;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte dans sa majorité la demande, ci-jointe, de changement du règlement no 547 avec les modifications suivantes :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 547-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède sur son territoire des propriétés en zone agricole possédant des autorisations pour fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces propriétés (sur une partie de terrain de 3ha) possède une autorisation industrielle (no : 402990 - 4 septembre 2012);

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ reconnaît que les diverses modifications de l'usage du terrain n'ont pas ou peu d'impact sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé le long de la route 255 et est à moins d'un kilomètre du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone agricole viable;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a fait l'objet d'une vente et que l'usage désigné n'est pas prévu à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite réaliser des activités de vente et d'entretien mineur de machinerie lourde;

CONSIDÉRANT QUE cet usage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit au préalable être conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Il est proposé par **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**
Appuyé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Et résolu à la majorité des conseillers présents:

Le conseiller Jean-François De Plaen émet sa dissidence sur ce point à 20 h 53;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

D'adopter le règlement numéro 547-11 modifiant le règlement de zonage 547 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 :

Le contenu du 4eme alinéa intitulé « C 3.4 » de l'article 112 intitulé Le groupe commercial;

« C-3 » est modifié par l'ajout suivant :

c) Servant à la vente et l'entretien mineur (à l'intérieur d'un bâtiment) de machinerie lourde;

Article 2 :

La grille des usages et normes est modifiée par l'ajout de l'usage Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment à la zone « Av-2 »;

Article 3 :

La note 19 est ajoutée à l'usage « Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment » pour la zone « Av-2 »;

Article 4 :

Le contenu de la note 19 est le suivant :

Usage permis seulement sur un site bénéficiant d'une autorisation pour fin autre qu'agricole de la CPTAQ. Une aire d'étalage ne peut dépasser la superficie du bâtiment où l'entretien mineur se fait et doit se situer en cour avant. Une aire d'entreposage temporaire ne peut dépasser une superficie de 0,5 ha et doit être située en cour arrière et être entourée d'une zone boisée et d'un paysagement pour les parties visibles de la route.

Article 5 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 3 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés sans support : véhicules lourds :

3. L'étalage commercial extérieur sans l'aide d'un support quelconque n'est pas permis. Ainsi, aucune marchandise ne peut être déposée directement sur le sol à l'exception des véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres-de-Noël, les piscines, les remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées.

Article 6 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur le point 6 est modifié en ajoutant à la liste des articles autorisés hors de la bande de 2 m : véhicules lourds :

6. L'étalage commercial extérieur doit s'effectuer dans une bande de 2 m adjacente au bâtiment principal. Cette disposition ne s'applique toutefois pas à l'étalage de véhicules légers, véhicules lourds, les roulettes, les maisons motorisées, les embarcations, les marchandises en vente dans les pépinières et les centres de jardinage, les arbres de Noël, les piscines, les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

remises, les abris temporaires, les tuyaux et les maisons mobiles ou préfabriquées. Toutefois pour toutes les zones où il y a des stations-service et des postes d'essence, il est permis de faire de l'étalage extérieur également sur l'îlot des pompes, pourvu que la marchandise soit offerte sur des présentoirs ;

Article 7 :

Le contenu de l'article 62 Étalage commercial extérieur, le point 8 est modifié en modifiant la hauteur maximale permise à 4 m pour les véhicules lourds seulement.

8. La hauteur maximale permise pour de l'étalage extérieur est de 2 m et de 4 m pour les véhicules lourds;

Article 8 :

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adoptée

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 DÉPÔT D'UNE PUBLICATION / BOURSE DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

Comme à chaque année, la Municipalité a donné un montant de 350 \$ qui a été remis à un étudiant du Cégep de Drummondville qui s'est démarqué par son travail scolaire. Madame Thérèse Francoeur, mairesse, a remis le 8 avril dernier cette bourse à Alexis Launois. Il termine son Cégep cette année et se dirige vers une école spécialisée pour devenir pilote de ligne. Un article sera publié dans le prochain Félix.

148-05-2021 10.2 EMBAUCHE - COORDONNATRICE, MONITRICES ET AIDE-MONITEURS/TRICES AU CAMP DE JOUR 2021

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées pour les embauches d'une coordonnatrice, de monitrices et d'aide-moniteurs/trices pour le camp de jour 2021;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** madame Annie Provencher soit embauchée au titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'année 2021 au taux horaire de 20 \$ / heure pour l'année 2021;
- **QUE** Lorie Morin, soit embauchée au titre de monitrice au taux horaire de 15,00 \$/heure pour l'année 2021;
- **QUE** Fanny Desharnais-Fournier et Abygaël Desrochers soient embauchées à titre de monitrices au taux horaire de 14,50 \$/heure pour l'année 2021;
- **QUE** Gabrielle Fontaine, Anthony Plourde, Antonin Bibeau et Alexis Bibeau, soient embauchés à titre d'aide-moniteurs/trices au taux horaire de 13,50 \$/heure pour l'année 2021.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

149-05-2021 10.3 DEMANDE DE PARC - DOMAINE FORCIER

ATTENDU l'offre de M. Oscar Forcier de céder un terrain à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour en faire un parc dans le Domaine Forcier;

ATTENDU QUE l'offre de cession pour la somme de 1,00\$, faite par M. André Lafrance et Mme Audrey Demers pour et au nom de M. Oscar Forcier pourrait être intéressante pour la Municipalité;

ATTENDU QU'advenant une telle cession, la Municipalité deviendrait pleinement propriétaire de l'immeuble et qu'elle pourrait y exercer l'ensemble de ses compétences municipales sous son entier contrôle;

ATTENDU toutefois que certaines demandes ont été faites à la Municipalité et que celles-ci apporteraient diverses contraintes légales ou financières qui ne peuvent être acceptées;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne peut légalement limiter l'utilisation d'un parc municipal aux seuls résidents du Domaine Forcier;

ATTENDU QUE le présent conseil ne veut pas engager financièrement les futurs conseils municipaux;

Il est proposé par **MADAME SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à la majorité des conseillers présents, le conseiller Éric Provencher émet sa dissidence sur ce point à 21 h 03;

QUE le Conseil de la Municipalité décline l'offre faite par M. Oscar Forcier et qu'elle avise M. Oscar Forcier et ses représentants qu'il ne sera pas donné suite à leurs propositions et demandes et qu'elle met fin aux discussions entreprises.

Adoptée

150-05-2021 10.4 DEMANDE CLUB VTT KASQUAD - UTILISATION DU CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey préconise la sécurité dans les loisirs et les sports;

CONSIDÉRANT QUE selon le site du gouvernement du Québec les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a reçu une demande d'utiliser le centre Eugène-Caillé, de la part de l'organisme à but non lucratif du Club de VTT Kasquad pour une formation de patrouilleurs de sentiers, qui aura lieu le 29 ou 30 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de **MONSIEUR SIMON LAUZIÈRE**

Appuyée par **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la salle du centre Eugène-Caillé soit offerte gratuitement, pour une formation de patrouilleurs de sentiers au regroupement Quad Centre-du-Québec;

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

10.5 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE

La directrice générale / secrétaire trésorière adjointe, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey pour les mois de mars et avril 2021. La mairesse dépose ledit document à la séance.

11. SUJETS DIVERS

11.1. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 7 juin 2021.

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

151-05-2021 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par **MONSIEUR DOUGLAS BEARD**
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 21 h 17.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Manon Roy
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 7 juin 2021.

